

Union Sportive



Oudrenne

Organisée par L'U.S. OUDRENNE

ODRENNE

FRANCE / MOSELLE

20 ème Marche populaire internationale



Marche de l'été



DIMANCHE



11 Août 2024



5 - 10 - 15 - 20 km

Membre de la FFSP n° F0958

Visa FFSP N°: 2024 57 321 B1

Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉: contact@ffsp.fr



[facebook.com/ivv.france](https://www.facebook.com/ivv.france)



association
PRÉVENTION
ROUTIÈRE

Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par
arrêté N°012156 du 2 août 2001

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

Départ - arrivée : Chapiteaux place des fêtes à 57970 OUDRENNE

Horaires : Départ de 7h00 à 13h00 pour les 5, 10, 15 et 20 km
Arrivée limitée à 17h

Parcours : « 5, 10, 15 et 20 km », sans difficultés particulières. Ouvert à tous ; Les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

Licence de participation : La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de 3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6€ (parents et enfants gratuits jusqu'à 16 ans). Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Récompenses : La personne la plus âgée, les 5 groupes les plus nombreux
Le groupe étranger le plus important. Des diplômes disponibles pour les enfants.

Renseignements : MANNEBACH Roland 16, rue de l'Europe 57970 Oudrenne
tel : 0641600080 E mail : rol57970@hotmail.fr
THEIS Pierre tel : 0382501943

Ravitaillement : Boissons et petites collations gratuites aux contrôles.
Buvettes, grillades. Repas à partir de 11 h.

Avis importants : Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse. Ne pas s'éloigner des sentiers balisés. Hors balisage, l'assurance fédérale ne vous couvre plus. Respecter la forêt. Ne pas fumer ni allumer du feu sur le parcours. Respecter le code de la route. Les déchets seront jetés dans les poubelles, prévues à cet effet sur le parcours.

Assurance : La FFSP est garantie en RC auprès de la MAIF.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Premiers secours : Par l'association au départ.

URGENCES : 112.

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.

Fête du Jambon à OUDRENNE 20, 21 et 22 juillet 2024

